

Commission des « Championnats MOSELLE Seniors »
PV de la réunion du 27 juin tenue au DMF

Président de séance : Michel WIRIG

Secrétaire de séance :

Henri VIGNERON, délégué du Comité de Direction

Présents : Patrice KIHLE, Vincent MERULLA, Dominique PAUL

Délégué du Comité de Direction :

Benoît DEHLINGER

Assiste : Pascale NAUDIN, responsable du service Compétitions

Absents excusés :

Edmond MICHALSKI, Anthony SARTORI

1. Le calendrier général seniors

La proposition de calendrier général pour la saison 2022-2023 préparée est portée à la connaissance de la commission qui l'amende. Elle sera présentée au Comité de Direction lors de sa réunion plénière du 2 juillet 2022 pour adoption.

2. Montées et descentes des différents championnats

Pour établir la liste des équipes autorisées à accéder au niveau supérieur et celle des équipes rétrogradées au niveau inférieur, il est tenu compte :

- du règlement « Championnat MOSELLE Seniors » corrigé et amendé par le Comité de Direction à la suite des décisions prises lors des réunions du 4 avril et du 2 mai 2022 et envoyé aux présidents des clubs.
- de l'organigramme adapté adopté par le Comité de Direction lors de sa réunion plénière du 7 février dont un extrait de PV a été publié le 9 février 2022.

Descentes Mosellanes de R3 en D1

BAN ST MARTIN / NOVEANT / HAYANGE / COURCELLES NIED / UCKANGE 2 / HOCHWALD / ST AVOLD WENHECK / DELME SOLGNE / VOLMERANGE BOULAY / FAREBERSVILLER / BETTBORN / GOETZENBRUCK MEISENTHAL

	Montées	Descentes
D1 Uniassurance		
Groupe A	US YUTZ METZERVISSE	FC YUTZ 2 OUDRENNE GUENTRANGE FROIDCUL
Groupe B	CHATEL CONQUISTADORES	GUENANGE ARS LAQUENEXY RICHEMONT COURCELLES CHAUSSY
Groupe C	NOUSSEVILLER 2	BOULAY 3 PAYS BITCHE SPICHEREN DIEBLING
Groupe D	VERNY WALSCHIED	SARREBOURG EFT LORQUIN VIC SUR SEILLE
D2		
Groupe A	VEYMERANGE 2	GARCHE RETTTEL HUNTING
Groupe B	BERTRANGE	AMNEVILLE SCSO 3
Groupe C	LA MAXE	ROMBAS 2 NEUFCHIEF
Groupe D	METZ ACLI	CORNY

Groupe E	VAL DE GUÉBLANGE	GUERTING LIXING LANING
Groupe F	BEHREN 2	SCHOENECK SPICHEREN 2
Groupe G	HAMBACH	PAYS BITCHE 2 SARREGUEMINES BEAUSOL BENESTROFF
Groupe H	SCHNEKENBUSCH	BROUVILLER DANNELBOURG HOMMERT
D3		
Groupe A	YUTZ US 2	ANGEVILLERS
Groupe B	TERVILLE	REMELING 2
Groupe C	NILVANGE	GUENANGE 2
Groupe D	VEYMERANGE 3	
Groupe E	METZ ESAP 2	MAGNY FC
Groupe F	BECHY	
Groupe G	ARS SUR MOSELLE	MONTOY FLANVILLE
Groupe H	AUGNY	CORNY 2 JOUY
Groupe I	FALCK	VILLING L'HOPITAL
Groupe J	HOMBOURG HT 2	
Groupe K	FARSCHVILLER	LIXING LANING 2 VIBERSVILLER
Groupe L	PTE ROSSELLE 2	ALSTING 2
Groupe M	NEUNKIRCH 2	
Groupe N	RIMLING ERCHING	
Groupe O	ST LOUIS LUTZELBOURG	
Groupe P	MITTELBRONN	DANNELBOURG 2 BROUVILLER 2
D4 Niveau 1		
Groupe A	ENTRANGE NILVANGE 2 METZERVISSE 2 TERVILLE 2 VECKRING	
Groupe B	HETTANGE 3 YUTZ US 3 FAMECK 3 KOENIGSMACKER/KED 3	
Groupe C	CHATEL CONQUIST 3 LA MAXE 2	
Groupe D	ARS MOSELLE 2 METZ CO AUGNY 2 ARS LAQUENEXY 2	
Groupe E	COCHEREN ETZLING FORBACH BRUCH CARLING 2	
Groupe F	IPPLING 2 NEUNKIRCH 3 MONTBRONN 2 WIESWOELF 2	
Groupe G	VERNY 2 DELME SOLGNE 2	

	SARRALBE 2 REMILLY	
Groupe H	FC SARREBOURG 3 ABRESCHVILLER 2 AVRICOURT 2 ST LOUIS LUTZEL 2 DANNE 4 VENTS	

Le tableau ci-dessus est communiqué sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées à la suite de décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

Les équipes suivantes ne peuvent accéder au niveau supérieur car elles ont dépassé le total de 100 points de pénalité au Challenge de la Sportivité de la saison 2021-2022 (article 10.5 du règlement des Championnats MOSELLE Seniors) :

- AS AY/MOSELLE, premier du groupe F en D3 : 383 points
- METZ JEUNESSE, quatrième du groupe D en D4 niveau 1 : 182 points

La commission a pris note des courriers adressés par plusieurs clubs. Elle les a pris en compte comme il convient.

Les clubs qui souhaitent faire valoir des observations concernant leurs équipes apparaissant dans le tableau des accédants et/ou de rétrogradés publiées sont priés de les envoyer par écrit à (communication@moselle.fff.fr) au plus tard pour le dimanche 10 juillet 2022.

Les délais d'appel courent à compter du lundi 11 juillet 2022.

Possibilités de recours

Les décisions relatives aux montées et descentes de la saison 2021-2022 établies par la Commission des "Championnats MOSELLE Seniors" sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du DMF dans les délais prévus par la réglementation FFF.

L'appel devra être interjeté selon les dispositions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF :

- par voie électronique au président de la Commission d'appel à District Mosellan de Football à l'adresse « appel@moselle.fff.fr »

ou

- par lettre recommandée au président de la Commission d'appel à District Mosellan de Football adressée au 49, rue du général Metman 57 071 METZ.

Prochaine réunion : 5 août 2022 à 15 heures 30. Les groupes pour la saison 2022-2023 seront alors constitués.

Metz, le 28 juin 2022
Rédaction du PV : Henri VIGNERON